

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**  
**SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

***TOLIER EN CARROSSERIE***

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 29 octobre  
1998

\*

<p><b><i>TOLIER EN CARROSSERIE</i></b></p>
--

*I - CHAMP D'ACTIVITE*

Le tôlier en carrosserie (h/f) est, en tant que travailleur qualifié, capable d'exécuter, d'une manière autonome, tous travaux de réparation, de remplacement et d'ajustement sur les éléments et accessoires du châssis et de la carrosserie des véhicules automobiles.

A l'aide d'une documentation technique, en utilisant de façon rationnelle l'outillage et en respectant la réglementation d'hygiène et de sécurité en vigueur, il/elle est capable d'exécuter ces travaux quels que soient la structure et les matériaux utilisés pour la réalisation de la carrosserie.

*II - TÂCHES*

- ◆ Poser le diagnostic définitif des dégâts ;
- ◆ Déterminer la méthode de travail compte tenu des travaux de réparation à exécuter ;
- ◆ Réparer des dégâts importants et des dégâts mineurs aux véhicules ;
- ◆ Placer de nouveaux ensembles de carrosserie ;
- ◆ Effectuer tous travaux de soudure et de collage sur les éléments de carrosserie et utiliser les différents matériaux de rembourrage ;
- ◆ Monter et régler les éléments et accessoires (carrosserie et mécanique) ;
- ◆ Vérifier la bonne exécution des travaux ;
- ◆ Diriger et organiser les réparations ;
- ◆ Installer des accessoires complémentaires, dans la limite de sa qualification professionnelle.

*III - DEBOUCHES*

- ◆ Petites et moyennes entreprises ;
- ◆ garages ;
- ◆ entreprises de carrosserie ;